



Employé au bout du rouleau

Par **gregory971**, le **21/06/2013** à **21:06**

bonjour, rnrnJe vous explique un peu mon problème. rnrnMon responsable de magasin à porté plainte contre moi pour des sois disant enregistrements de ses conversations. J'ai été placé en garde a vue et l'affaire a été classée sans suite le jour même. l'après midi même je suis revenu à mon travail et mon responsable m'a dit de dégager de son entreprise et qu'on se retrouvera aux prud'hommes sans aucunes explications. Je suis revenu avec un huissier le lendemain pour ne pas avoir un abandon de poste et malgré le classement sans suite j'ai reçu ma lettre de mise a pied signé de la main du grand boss. rnrnJ'ai été réintégré 1 mois après car m'étant syndiqué et sachant que j'étais venu avec un huissier, ils ont vu que je ne me laissais pas faire. ils ont donc fait volt face. rnrnJe souligne qu'avant ma réintégration mes 2 grands boss ont fait appel a un médiateur qui n'est autre que le cousin d'un des boss pour régler cette affaire en toute discrétion pour me proposer une rupture conventionnelle que j'ai refusé. rnrnJuste avant ma réintégration j'avais quand même saisi le conseil des prud'hommes car ils me doivent des heures supplémentaires et aussi pour le fait que j'ai subit une mise a pied conservatoire en vue de mon licenciement pour faute grave sans aucune raison puisque je pense que c'était une manière déguisé pour me licencier et je voulais que la société me paie ce préjudice. rnrnrnMes questions sont les suivants rnrnIls disent dans leur conclusion que la société et les gérants (les 2 grand boss) n'ont rien a voir dans cette histoire et que c'est juste le responsable de magasin qui a porter plainte contre moi et comme les faits étaient graves ils ont du me mettre en place cette mise à pied. rnrnAprès ma réintégration aucun sanction n'a été fait envers mon responsable. rnrnJ'ai subit cette mise a pied car je commençais à les gêner et je pense que j'ai subit une mise a pied abusive. rnrnDe plus je souligne que l'affaire a été classé sans suite le jour même mais j'ai reçu ma lettre de mise a pied le lendemain lorsque je suis venu avec le huissier signé par l'un des grand boss. rnrndans leur conclusion ils se défilent et minimise la chose. rnrnDe plus dans leur conclusion concernant les heures supp ils disent que c'est une erreur et que mes heures supp ont toutes été payé sur la forme de prime exceptionnelle. ils disent que c'est par erreur que la société les a fait apparaitre sous la forme

de prime exceptionnelle. rnrnDe plus je demande mes repos compensateur et dans leur conclusion ils disent qu'ils sont prêts à me les donner dès que je reviendrais dans l'entreprise. rnrnJe précise que lorsque j'ai été réintégrer j'ai été en arrêt jusqu'a présent je suis sous anti-dépresseur. je n'ai jamais repris mon travail depuis 1 an. rnrnJe souligne que tous est fait pour me dégoutter, j'ai touché mes indemnités journalière de la sécu que 6 mois après mon arrêt et depuis que j'ai touché la 1 ere tranche je n'ai de nouveau rien touché car ils n'ont tjrs rien envoyé. rnrnj'ai n'ai jamais reçu non plus ma subrogation de salaire. rnrnVoilà merci de me repondre. rnrnUn employé dans une détresse profonde.